

# CALENDRIER FISCAL

Mai 2025

12/05

## **PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU**

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) d'avril 2025 et le télépaiement (paiement mensuel).

14/05

## **ENTREPRISES SOUMISES À LA TVA**

Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en avril 2025.

Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en avril 2025.

15/05

## **PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – DSN**

Date limite pour la télédéclaration DSN d'avril 2025 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel).

## **TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)**

Entre les 15 et 26 mai 2025 : date limite de dépôt de la déclaration de solde n°2020-TGAP au titre de la TGAP 2024 y compris déchets pour les redevables soumis au régime réel normal mensuel en TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

## **TAXE SUR LES SALAIRES**

Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en avril (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501.

## **SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IS**

Date limite de télépaiement du solde de l'IS et de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 31 décembre 2024 ou le 31 janvier 2025.

## **TVA RÉGIME RÉEL NORMAL D'IMPOSITION**

Entre les 15 et 26 mai 2025, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel.

15/05

### **TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCES**

La taxe due doit être télédéclarée et télépayée avec le formulaire n°2787-SD au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois d'avril 2025.

### **TAXE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Entre les 15 et 26 mai 2025 : dépôt et paiement de l'annexe 3310 A pour les redevables au régime réel normal de TVA à la date de dépôt de la déclaration de TVA figurant dans votre espace professionnel.

### **PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM**

Date limite de :

- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois d'avril 2025 (déclaration n° 2753) ;
- dépôt de la déclaration relative au mois d'avril 2025 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

26/05

### **TAXE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Dépôt et paiement de l'annexe 3310 A pour les non redevables de la TVA

### **ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ, LES GAZ NATURELS ET LES CHARBONS**

Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour les redevables de l'accise sur l'électricité en rythme mensuel.

### **CFE ET/OU IFER (ACOMPTE) : MISE EN LIGNE DES AVIS D'ACOMPTE**

À partir de cette date et avant l'échéance de paiement, les avis d'acompte dématérialisés sont consultables dans l'espace professionnel sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

30/05

### **ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ, LES GAZ NATURELS ET LES CHARBONS**

Date limite de dépôt de l'annexe n° 2040-TIC-LC à la déclaration de résultats (listes des clients non-domestiques prélevés en exonération ou à tarif réduit d'accise sur l'électricité, les gaz naturels et les charbons).

31/05

### **TVA FRANCHISE EN BASE**

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).

### **ACOMPTE DE CFE ET/OU D'IFER : ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE**

Jusqu'à cette date, il est possible d'acquitter l'acompte de CFE et/ou d'IFER en optant pour le prélèvement à l'échéance. L'adhésion peut être effectuée sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), ou en téléphonant au 0809 401 401 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, service gratuit + prix de l'appel).